

# LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, JEUDI, 11 MARS, 1858.

No. 7

## VI<sup>e</sup> PARLEMENT CANADIEN.

### 1<sup>re</sup> SESSION.

{ 5<sup>ème</sup> séance, mercredi,  
3 mars, 1858.

#### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

[Suite de la séance de mercredi.]

*M. Buchanan.*—Monsieur le Président, lorsque j'entrai dans la Chambre j'épérais y rencontrer une opposition que tout membre indépendant aurait pu joindre ; mais je crois que les services qu'elle peut rendre au pays sont de peu de valeur. Par exemple, je dois m'opposer à son amendement, bien qu'à regret. Si l'opposition avait dit que le gouvernement eut tort de ne pas venir en aide au commerce pendant la dernière crise, et l'avait engagé à le faire au plus tôt, je l'aurais approuvée. Aujourd'hui, si je me range du côté du gouvernement, c'est parce qu'il a des principes communs avec l'opposition et que je le crois plus capable que cette dernière de les faire triompher ; le député d'Hastings-Sud, a parlé de l'imminence d'une banqueroute nationale. Qu'il me permette de lui dire que nous avons le droit d'être aussi fiers de notre situation financière que n'importe quel peuple du monde peut l'être de la sienne. Nos dangers sont dans l'avenir ; jusqu'à présent nous n'avons pas de difficultés sérieuses à vaincre. Le gouvernement est dans de meilleures conditions que le négociant le mieux établi du pays. (Écoutez, écoutez,) et je dois en conclure qu'il sait diriger ses affaires aussi bien que n'importe qui.

Il fut un temps où j'étais quelque peu prévenu contre l'Inspecteur Général, mais à présent, après les grands éloges qu'en a faits M. Francis Hincks et après avoir observé moi-même sa conduite, je dois dire que je n'ai qu'à le louer. Oui, j'en suis certain : nos finances sont sûres entre ses mains. Mais aucune prudence n'aurait pu empêcher la crise financière de l'automne dernière.

Mais je n'aime pas que le discours nous dise qu'en affaires commerciales, la prospérité d'un pays dépend plus ou moins de la condition des autres nations. En thèse générale cela peut être vrai ; mais il ne faudrait pas appliquer cet aphorisme à tous les cas.

A propos de la crise, je dirai que la charge soutenue par nos banques a été aussi furieuse et aussi glorieuse que celle de la cavalerie anglaise à Balaklava. Je ne m'attendais pas à l'amendement de l'opposition, après avoir lu dans le discours du trône cette phrase-ci : " Il n'y a pas de doute qu'on pourrait modifier et améliorer considérablement notre propre législation commerciale." Ces mots ne signifient-ils pas autant que l'amendement de l'opposition ? bien qu'on en dise, ils nous font espérer un changement dans nos lois et c'est ce que veulent les marchands de Montréal.

On aurait tort de croire que la théorie financière de l'inspecteur-général est contraire au désir de ces derniers ; car presque tous les articles importés dans le Canada sont frappés d'un droit *ad valorem*. Il faut en excepter le thé, le sucre et le café. S'il y a une classe d'articles qui doit être protégée, c'est assurément le thé, le sucre et le café ; mais le député de Montréal a eu tort de dire que les droits spécifiques variaient de 40 à 45 pour

cent ; tandis qu'ils sont à bien peu au-dessus de soixante pour cent. Les eaux-de-vie, le tabac, etc., sont frappés d'un droit de 45 pour cent.

L'honorable député nous a parlé du système américain. Il doit savoir que ce système a pour but de protéger l'industrie de ce pays. L'opposition, au contraire, professe des principes libres-échangistes. Ce fut une des grandes erreurs du gouvernement impérial de décourager l'industrie dans les Indes et de monopoliser le sel et l'opium. Naturellement, je ne veux pas excuser pour cela la révolte des cipayes. Le grand principe qui sert de base à la prospérité de l'empire britannique, est favorable au développement le plus étendu de l'industrie nationale. C'est celui que nous devrions adopter. En 1856, sur les onze millions de piastres de marchandises importées dans le Canada, il y avait six millions de repré-entés par des articles de fabrique et dont les trois quarts au moins auraient pu être créés par notre industrie. C'est ce que savait l'inspecteur-général. Aussi s'efforçait-il de protéger notre jeune industrie. Le pain en sucre n'est frappé que d'un droit de 14 chelins ; s'il avait à en payer vingt, nul doute qu'il ne se fondât parmi nous des fabriques qui pourraient le donner à meilleur compte qu'il ne se vend à présent. C'est ce qui a eu lieu pour l'industrie des articles en caoutchouc. Nous en importions autrefois pour quatre cent mille piastres, tandis qu'aujourd'hui nous en fabriquons nous-mêmes pour 200 000 louis dont 50,000 sont exportés en Angleterre.

*M. Hogan.*—L'honorable député d'Hamilton, qui vient de parler est le dernier que je puisse m'attendre à voir dans les rangs de l'opposition. Néanmoins, si cette dernière s'était déclarée en faveur d'un chemin de fer du sud, elle aurait obtenu l'adhésion de ce député. Il n'y a que quelques années qu'il était un des meilleurs disciples du député de Toronto, contre l'inspecteur-général. Aujourd'hui, les principes du député de Toronto ne sont pas changés ; mais ceux du représentant d'Hamilton le sont et pourquoi ?—à cause du grand chemin de fer du sud.

Avant d'aller plus loin, il faut que je dise deux ou trois mots sur le compte du Procureur-Général de l'Ouest. Nul plus que moi n'apprécie mieux ses divers talents, la promptitude de ses réparties et ses manières courtoises avec tous les membres de cette Chambre. Je n'ai pas non plus le moindre sentiment d'hostilité contre le Maître-Général des Postes, et encore moins contre le Receveur-Général. Aussi, ce que je vais dire ne s'applique-t-il qu'à leurs principes politiques. Avec les autres conservateurs, je me suis opposé à la première coalition dont le Procureur-Général faisait partie, parce qu'elle violait tous les principes d'honneur public et d'intégrité. Si ces messieurs canadiens-français qui sont assis de l'autre côté, venaient à nous tout-à-coup pour embrasser mon hon. ami qui représente aujourd'hui la ville de Toronto et dont ils répudient les principes avec tant de violence, ce serait un outrage au décorum. D'un autre côté, si le député de Toronto s'oubliait au point de fraterniser avec l'évêque Charbonnet et le père Bruyère, en mettant de côté les principes pour lesquels il combat et son devoir envers le pays, il n'y aurait qu'une seule voix parmi les gens honorables pour le condamner et pour le chasser de leur société. Eh ! bien, le Procureur-Général de l'Ouest, le chef de ce gouvernement, a dû se rendre coupable d'une pareille abnégation de principes, en entrant dans la coalition. Il a violé ses promesses et ses engagements envers son